

# RESOLUTION URGENTE

**Auteur** Alexandre Maret (suppl.), PDCB, Yannick Ruppen (suppl.), PDCB, Madeline Heiniger, AdG/LA, Julien Dubuis, PLR, et cosignataires  
**Objet** Un moratoire sur l'ouverture d'une filière francophone ES en soins infirmiers  
**Date** 06.05.2019  
**Numéro** 7.0106

---

## **Actualité de l'événement**

Le Courrier de Swiss Nurse Leaders date du 15 avril. De même, les débats sur le contre-projet de l'initiative pour des soins infirmiers forts ont été lancés à Berne.

## **Imprévisibilité**

Il n'était pas prévisible que le comité de Swiss Nurse leaders romand réagisse ainsi au projet d'ouverture d'une filière ES francophone.

## **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

Aux vues des réactions suscitées, le projet ne doit pas aller plus avant. Le lancement de la création d'une ES est à bout touchant. Or sa mise en place sans vrai débat de fond sur la question aurait de lourdes conséquences sur la formation infirmière. Il convient de réagir avant la mise en place de l'ES de façon unilatérale par le Conseil d'Etat.

La récente prise de position du Groupe régional Romand des Swiss Nurse Leaders et associations professionnelles de soins infirmiers romands en défaveur de l'ouverture d'une filière ES francophone dans le Chablais interpelle et questionne sur la pertinence de ce projet. Elle fait écho à celle déjà connue des responsables du Domaine santé de la HES-SO, allant dans le même sens.

Bien que la volonté d'anticiper la pénurie annoncée de personnel soignant à l'horizon 2030 soit louable et que nul n'en conteste la nécessité, la solution proposée ici ne fait visiblement pas l'unanimité.

Dans les années 2000, les cantons romands ont fait le choix de privilégier trois niveaux d'activité pour les professions soignantes avec chacune un niveau de qualification différent en regard des tâches et responsabilités confiées:

- L'agir encadré (CFC): ASSC
- L'agir autonome (ES): ambulanciers, laborantins, etc.
- L'agir expert (HES): infirmiers

Cette réforme a été largement soutenue par les milieux cliniques qui souhaitaient réduire la pluralité des professions soignantes trop souvent dysfonctionnelle pour les équipes de soins. Le choix pour les soins s'est donc porté sur deux diplômes distincts et complémentaires, les ASSC pour l'agir encadré et les infirmières HES, pour l'agir expert.

L'ouverture d'une ES dans le Bas-Valais remettrait en question le modèle binaire choisi par les cantons romands de manière unanime.

En outre, le Grand Conseil valaisan avait voté en 2015 à une courte majorité la création d'une école ES dans le Haut-Valais. La promesse avait été faite qu'aucune ouverture d'une telle filière ne serait réalisée dans la partie francophone avant d'avoir analysé l'impact d'une ES sur le paysage de la santé valaisan.

Le parlement n'a, à ce jour, pas eu connaissance de l'existence d'une telle étude.

Se pose également la question des places de stage et d'apprentissage qui manquent déjà cruellement pour le cursus d'ASSC et des autres métiers de la santé, sujet d'un avant-projet de loi en consultation.

De plus l'initiative fédérale de l'Association Suisse des Infirmières «pour des soins infirmiers forts» ainsi que son contre-projet, pourraient redéfinir le rôle des infirmières dans le système de santé.

## **Conclusion**

Nous demandons donc un moratoire sur l'ouverture d'une ES en soins infirmiers dans le Valais romand jusqu'à ce que:

- Le postulat «Ecole ES de soins infirmiers: il est urgent d'attendre une évaluation dans le Haut-Valais» demandant la réalisation de l'étude d'impact des ES en Valais soit traité.
- L'initiative fédérale pour les soins infirmiers soit votée par le peuple.
- Le Parlement se soit prononcé sur cette ouverture.

Le Grand Conseil aura ainsi la possibilité de faire un choix sur la politique en matière de formation infirmière.